

# Le Lhotti Bulletin Municipal DEVERCHAIX





# EDITO

### Chers Lhottis,

En ce début de nouvelle année, je vous présente mes meilleurs vœux de bonheur, de réussite et de santé pour vous-mêmes et pour tous ceux qui vous sont chers.

# **SOMMAIRE**

Bulletin Municipal de Verchaix • Édition 2017 • N° 24

2

Édito

4

Projet

6

### **Les Commissions**

Voirie et bâtiments Finances Urbanisme Environnement Agriculture - Montagne - Forêt Tourisme École 17

### Zoom sur...

Les jeunes Sapeurs-Pompiers Simone Roullet Alfred Büchs

20

### Les associations

Tennis Club Verchaix-Morillon C.E.N. Montagnes du Giffre Tom en Tête Yoga Entente nordique du Haut-Giffre Les P'tits Lhottis Haut Giffre Loisirs

**23** 

**Etat civi** 



Le bulletin municipal

### « Le Lhotti »

est édité par la Mairie de Verchaix

Rédacteur en chef : Joël Vaudey

**Rédaction**: Commission Communication

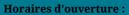
Conception Graphique : Richard Thessin Graphic Design - *thessin.com*Crédit Photos : Olivier Lestien, Philippe Mulatier, Office de Tourisme, Asso-

ciations locales, Mairie de Verchaix.

Impression: Uberti-Jourdan selon les normes imprim'vert®

### Mairie de Verchaix

Tél: 04 50 90 11 24 - Fax: 04 50 90 73 99 Mail: accueil@mairie-verchaix.fr www.verchaix.fr



lundi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h mardi de 14h à 16h et mercredi de 9h à 12h



### Cette année sera marquée par d'importantes échéances électorales en France.

Quel que soit le résultat, je ne pense pas que la politique du futur gouvernement et de sa majorité parlementaire entraîne de grands changements pour les collectivités territoriales.

Il est donc fort probable que la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) votée en août 2015 continue de s'appliquer.

Cette loi, je vous le rappelle, a pour but la baisse des dépenses publiques et une meilleure prise en compte des besoins citoyens.

Au niveau communal, elle impacte nos budgets via notamment la baisse des dotations et prévoit aussi des transferts de compétences de la commune vers l'intercommunalité.

Ainsi, dès le 1er janvier 2017, la compétence tourisme devient une compétence intercommunale.

Pour financer cette compétence nouvelle-et celles à venir-mais aussi pour bénéficier de marges de manœuvre plus larges pour le financement des projets de territoire, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre a décidé de modifier sa fiscalité.

Désormais, l'ensemble de la fiscalité professionnelle des huit communes entrera donc dans « un pot commun ».

Je me félicite de cette décision du Conseil Communautaire que j'appelais de mes vœux depuis 2014.

Elle est de nature, je le crois, à générer plus de solidarité au sein de notre territoire et à faciliter la mise en œuvre d'un projet commun. Pour ce qui concerne notre commune, vous trouverez dans ce numéro le détail des réalisations de l'année, mais aussi beaucoup d'autres informations sur notre école, nos associations...

Au chapitre des projets importants de cette nouvelle année, le premier tronçon de **sécurisation de la RD 907** sera mis en œuvre.

Je souhaite également régler la problématique du virage de la Verne, expertise judiciaire rendue ou non, un dossier qui n'a que trop traîné puisque, je vous le rappelle, nous avions provisionné les fonds nécessaires au confortement de cette zone depuis le vote du budget 2015.

A ce sujet, vous n'êtes pas sans savoir que ce dossier a eu pour conséquence la démission de mon premier adjoint Pascal RUM. Je veux ici remercier Pascal pour l'ensemble de son travail au service de la collectivité depuis huit années en tant qu'adjoint.

Je précise qu'il reste membre du Conseil Municipal et qu'à ce titre, Pascal pourra continuer de nous apporter ses éclairages.

Depuis le 24 novembre, c'est Stéphane MULATIER qui le remplace dans ses prérogatives (voirie et bâtiments communaux) en qualité de quatrième adjoint. Je souhaite à Stéphane tous mes vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions.

La révision du PLU continuera à nous occuper tout au long de cette année avec des délais bien plus longs qu'à l'accoutumée compte tenu de la surcharge des services de l'Etat.

Nous vous tiendrons informés de la date des premières réunions publiques dès qu'elles seront connues

Quant au **projet immobilier proche de la Pastorale** (deux bâtiments : l'un locatif, l'autre en accession à la propriété) le permis de construire vient d'être déposé.

Du côté de l'alpage de Joux-Plane, une route forestière sera créée en partenariat avec l'ONF.

Enfin, nous mettrons en œuvre un autre engagement de notre mandat au cours de cette année 2017, à savoir l'adressage de notre village.

Ce projet va aboutir durant l'été et grâce à sa mise en place, chaque habitation sera très rapidement identifiable aussi bien pour les services d'urgence que pour les livraisons de plus en plus fréquentes de nos jours. Pour un bon acheminement de votre courrier, il vous appartiendra de communiquer votre nouvelle adresse à tous les organismes avec lesquels vous êtes en relation.

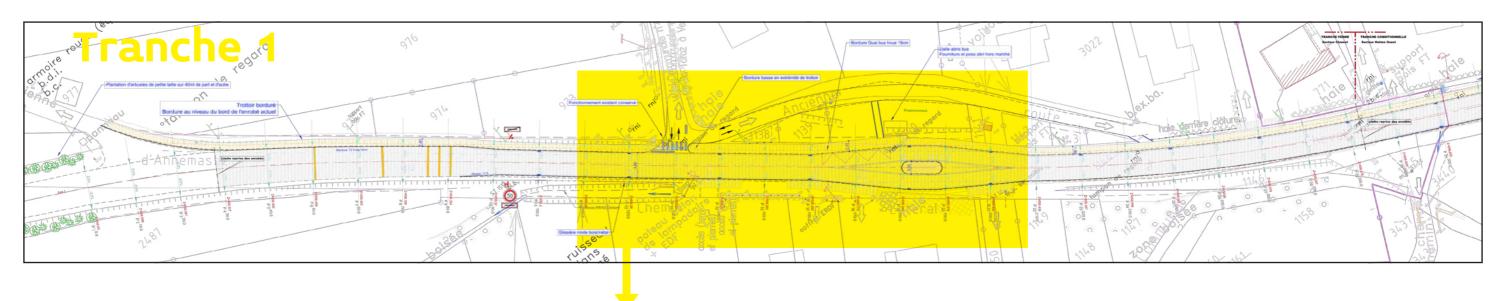
Je vous souhaite une agréable lecture de ce nouveau numéro en remerciant tous ceux qui ont contribué à sa réalisation et particulièrement les « chevilles ouvrières » sans lesquelles rien ne serait possible, mes collègues Maëlle COLLINET et Sabine RIONDEL

Le Maire, Joël VAUDEY





# ROUTE DÉPARTEMENTALE 907



### **LA RD 907**

La programmation des travaux d'aménagement de la RD 907 est le fruit d'une importante réflexion menée par les élus en collaboration avec le cabinet Infraroute.

L'objectif est de sécuriser cette voirie présentant un caractère dangereux et peu urbain.

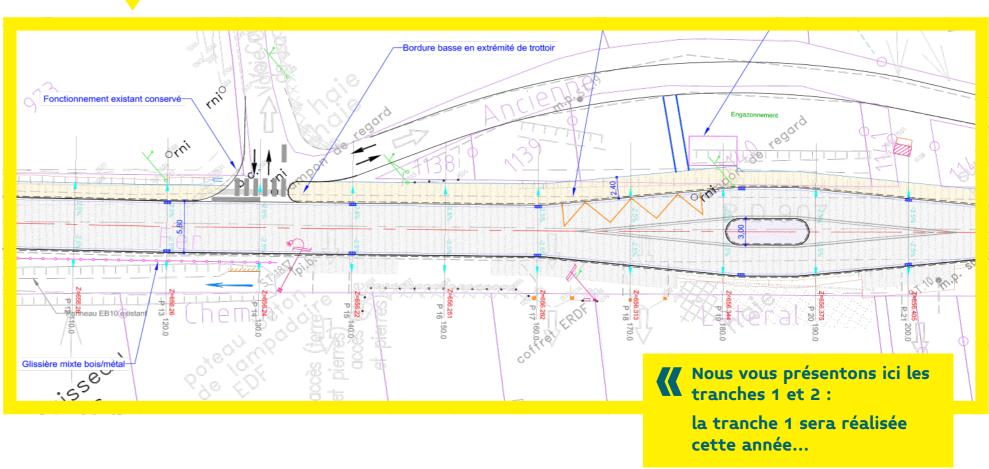
Il faut savoir que de nombreuses contraintes techniques et administratives pèsent sur ce genre de projet qui doit, in fine, obtenir l'aval du service des routes du conseil départemental; Même s'il s'agit d'une voirie départementale, le financement en est principalement assuré par la commune.

De par ces coûts très importants, tout le linéaire ne pourra être traité sur une seule année. Nous vous présentons ici les tranches 1 et 2 : la tranche 1 sera réalisée cette année et, en fonction de notre budget, la tranche 2 pourra être mise en œuvre.

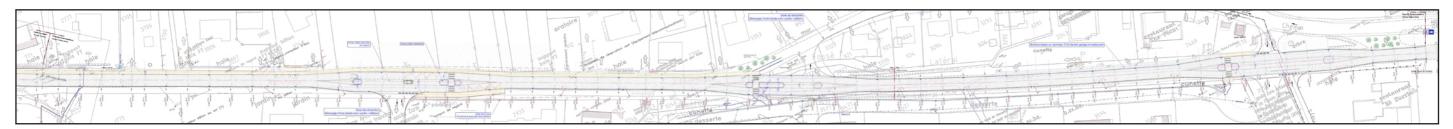
De façon générale, il est prévu l'amélioration des cheminements piétons grâce à la réalisation d'un trottoir relié aux contre-allées côté nord et l'aménagement des arrêts de bus,

La largeur de la chaussée sera réduite et des ilots centraux ponctueront le linéaire afin de diminuer les vitesses et de sécuriser les carrefours.

Pour les cycles, les contreallées seront privilégiées.



# Tranche 2





# VOIRIE ET BÂTIMENTS



### LES BÂTIMENTS

Du côté des bâtiments, **la couverture de la chapelle de Jacquicourt** a été entièrement refaite en concertation avec les communes de Taninges, des Gets et avec une participation financière de chaque commune pour le tiers (coût global 7200 €).

L'expert a rendu son rapport concernant les fissures sur les murs de l'église. Des témoins avaient été posés en 2014. Il conclut sur le peu de déplacements significatifs sauf sur le côté cimetière (déplacements d'environ 1mm).

Un second columbarium, d'une capacité de 12 cases, a été installé (8640 €) pour répondre à la demande des habitants. Depuis quelques années, la crémation est en nette augmentation (40% des décès) et doit être prise en compte pour l'aménagement d'un futur cimetière dont l'emplacement reste à déterminer.



### **LA VOIRIE**

Afin de poursuivre la sécurisation de la route de **Praillou**, des barrières bois supplémentaires ont été installées pour un montant de 14000 €.



Pour résoudre la **problématique du stationnement** près du programme de logements aidés « les Valentines », un parking de huit places a été créé à destination des résidents mais aussi des riverains (23000 €).



Dans ce même secteur du Bouchet, la globalité du linéaire routier a été reprise avec un revêtement « bi-couche » (18000 €).



De nombreuses reprises de voiries, caniveaux, enrobés, création de bourrelets ont été effectués sur le réseau routier municipal (la Pleigne,

Chaumieu, Chef-lieu, rue Michel Collin...) pour un montant global de  $47000 \in$ .

Il s'agit tout à la fois de maintenir les routes dans un état correct mais aussi d'améliorer l'écoulement des eaux pluviales particulièrement sur le haut de la commune.



### LA MAISON NACHON





Une page de l'histoire de Verchaix se tourne avec la démolition de la maison Nachon. Le rapport de l'expert était sans appel : des défaillances structurelles la rendaient impropre à toute destination.

Acquise par la commune, en 1986 à Madame Michèle Passart, née Nachon pour la somme de 300 000 francs, cette maison a connu un passé glorieux :

dans les années 30, les demoiselles Nachon (Aurélie et Augustine), alors propriétaires du bien, eurent l'idée généreuse de venir en aide aux filles-mères du village pour servir un repas à leur enfant scolarisé. C'est ainsi que naquit l'idée avant-gardiste de cantine scolaire qui s'étendra au fil du temps à tous les enfants de l'école qui fréquentèrent plus tard, grâce au legs de Monsieur Amoudruz, la nouvelle cantine construite au centre du village.

Puis Régis et Lili Büchs s'installèrent dans la maison Nachon et ouvrirent un commerce alimentaire pour la plus grande satisfaction des habitants du chef-lieu.

La maison Nachon fera ensuite le bonheur de ses locataires successifs qui tous eurent du mal à la quitter.



### **FINANCES**

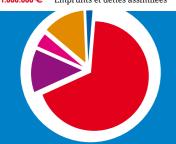
### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015**



Attenuation des charges 105.983 € Autres produits de gestion courante 261.380 € Produits et services 278.085 € Dotations et participations 194.297 € Produits exceptionnels 707.849 € Impôts et taxes

22.640€

Subventions d'investissement Dotation fonds divers et réserves 58.144 € Excédent de fonc. capitalisé 201.460 € Opérations d'ordre entre sections 1.000.000 € Emprunts et dettes assimilées



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015**



206.381€ 201.460 €

4.005€ Charges exceptionnelles 22.625€ Charges financières

Charges à caractère général

65.305 € Atténuation de produits Autres charges de gestion courante Opérations d'ordre entre section 423.991€ Charges de personnel

69.774€

486.401€

Remboursement d'emprunts 296.643 € Immobilisations corporelles



URBANISME

DOSSIERS INSTRUITS DE 2014 À 2016	2014	2015	2016
Permis de construire	21	10	13
Permis modificatifs	8	3	8
Permis d'aménager	0	0	1
Déclaration préalable travaux	27	26	34
Déclaration préalable division de terrain	4	1	2
Certificat d'urbanisme d'information	42	34	33
Certificat d'urbanisme d'opération	3	1	3

### **QUELLES FORMALITES POUR MES TRAVAUX ?**

Ce que je peux réaliser...

### SANS AUTORISATION

- agrandir de moins de 5 m² la surface de plancher d'un bâtiment existant, sans modifier son aspect extérieur
- édifier une construction de moins de 12m de hauteur qui ne crée pas de surface de plancher ou qui crée une surface de plancher inférieure à 5 m²
- · construire un mur (autre qu'une clôture) de moins de 2 m de haut
- · construire un mur de soutènement
- · édifier une clôture agricole
- implanter une construction pendant moins de 3 mois (attention, le conseil municipal peut ramener ce délai à 15 jours)
- · installer un bâtiment de chantier directement nécessaire à la conduite des travaux pendant la durée du chantier
- · installer pendant moins d'un an une construction pour l'accueil du personnel d'une activité économique qui reconstruit ou restaure ses locaux
- · construire une piscine non couverte dont le bassin présente une surface inférieure à 10 m<sup>2</sup>

### AVEC UNE DECLARATION PREALABLE

- construire un petit bâtiment d'une surface de plancher inférieure ou égale à 20 m² (40 m² en zone urbaine du PLU)
- agrandir de moins de 20 m² (ou de 40 m² en zone U) la surface de plancher d'un bâtiment existant
- · édifier une construction de plus de 12 m de hauteur qui ne crée pas de surface de plancher ou qui crée une surface de plancher inférieure à 5 m² (un pylône, un silo à grains, ...)
- · exécuter des travaux, non soumis à permis de construire, modifiant l'aspect d'un bâtiment existant, sans que ceux-ci ne modifient profondément l'aspect du bâtiment
- · changer la destination d'un bâtiment existant sans travaux ou avec des travaux qui ne modifient ni ses structures porteuses ni sa façade
- · construire un mur de plus de 2 m
- · édifier une clôture autre qu'agricole
- · construire une piscine non couverte dont le bassin présente une superficie comprise entre 10 et 100 m²

### **AVEC UN PERMIS DE CONSTRUIRE**

- construire un bâtiment d'une surface de plancher supérieure à 20 m² (ou 40 m<sup>2</sup> en zone urbaine du PLU)
- agrandir de plus de 20 m² (ou 40 m² en zone urbaine du PLU) la surface de plancher d'un bâtiment existant
- exécuter, sur un bâtiment existant, des travaux ayant pour effet, à la fois, de modifier son volume et de percer ou d'agrandir une ouverture sur l'une de ses façades
- · changer la destination d'un bâtiment existant avec des travaux qui modifient ses structures porteuses ou sa façade
- construire une piscine non couverte dont le bassin présente une superficie supérieure à 100 m²
- construire une piscine couverte

### **RÉVISION DU PLU**

La révision du PLU a été lancée lors du Conseil Municipal du 15 octobre 2015, conformément à la procédure énoncée ci-après :

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL PRESCRIVANT L'ELABORATION DU PLU

- > Prescrit la révision
- > Précise les objectifs de la commune
- > Fixe les modalités de concertation avec la population

### CRÉATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE

composée de : Joël VAUDEY, Daniel MORIO, Pascal RUM, Jean-Paul ZOBEL, Chantal BERTHIN, Laurent ROUGE et Pascal ROUILLER-MARTIN

Notification aux Personnes Notification au Préfet Publiques Associées (PPA) et autres personnes à consulter Porter à connaissance

Choix du bureau d'études / lancement des études

### **ETUDES**

- > Concertation avec le public et les associations
- > Réunion avec les PPA
- > Débat en Conseil Municipal sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) 2 mois minimum avant l'arrêt du projet

### Bilan de la concertation

### **ARRET DU PLU**

Délibération du Conseil Municipal

### **TRANSMISSION** POUR AVIS AUX PPA

Avis dans un délai maxi de 3 mois

**ENQUETE PUBLIQUE** 

Durée minimum 1 mois Rapport CE 1 mois

Modifications éventuelles

### APPROBATION DU PLU

Par délibération du Conseil Municipal

Transmission au Préfet Publication dans un journal local Affichage en mairie (1 mois).

A ce jour, toutes les études sont en cours et toutes les démarches prévues en amont ont été réalisées. La phase de concertation avec le public et les associations pourra démarrer dès que des éléments concrets auront été produits.

Les modalités de concertation seront alors mises en place et feront l'objet d'une communication en mairie et par voie de presse.

### **Urbanisme: Attention nouveauté**

de surface de plancher

le décret n° 2016-1738 du 14 décembre 2016 relatif à des dispenses de recours à un architecte est paru au Journal officiel du 16 décembre 2016. Il fixe donc à 150 m² de surface de plancher le seuil au-delà duquel les personnes physiques sont tenues de recourir à un architecte lorsqu'elles édifient ou modifient des constructions, à l'exception des constructions à usage agricole (le décret modifie l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme). Ce nouveau seuil s'appliquera aux demandes de permis de construire déposées à compter du 1er mars 2017.

### ENVIRONNEMENT



### LE FLEURISSEMENT

Ayant apprécié le fleurissement de la commune et plus particulièrement la mise en valeur du centre du village et des divers espaces situés à proximité du rond-point (mini-golf, camping, office de tourisme), le jury départemental a confirmé en octobre la 1ère fleur récompensant les villages de moins de 1000 habitants, obtenue pour la première fois en 2001. Cette distinction encourage les services techniques qui ont largement contribué à l'obtention de ce prix.



Néanmoins, certains massifs ont dû être reconstitués à plusieurs reprises suite aux agissements de personnes malveillantes ; espérons que de tels faits ne se reproduisent pas, à l'avenir.

Pour remercier les Lhottis qui ont à cœur de fleurir leur habitation, une remise des prix a eu lieu en mairie en octobre pour récompenser les lauréats. Quel que soit votre style de fleurissement, sachez que la diversité de vos plantations donne un charme particulier à notre village. Soyez vivement remerciés pour vos efforts.

La commission environnement rappelle aux Lhottis qu'ils doivent, de préférence, composter sur leur propre terrain leurs déchets verts (tontes, feuilles, ...). En aucun cas, ils ne doivent les déposer en contrebas des routes notamment sur le haut de la commune (Praillou, Cossin) et le long du Giffre. Si vous estimez que le compostage sur votre terrain n'est pas esthétique, évitez une pollution visuelle aux promeneurs qui apprécient la beauté de notre commune. Prenez le temps de vous rendre à la déchèterie de Jutteninges

ouverte 6 jours sur 7 ou à la STEP de Morillon qui valorise les branchages et les bois ligneux dont le diamètre est inférieur à 200 mm!!!

Rappel règlement : en cas d'abandon de déchets sur la voie publique (poubelles, matériaux, déjections canines), l'amende encourue peut atteindre 450 €.



### **LES TRAVAUX**

Au printemps 2017, d'importants travaux de maintenance et d'entretien des digues de protection de la Valentine et du Giffre seront réalisés par le SM3A.

# LES PLANTES INVASIVES

Les plantes invasives et notamment la berce du Caucase font l'objet d'une surveillance sur tout le territoire. Cette année, une nouvelle intervention a été faite sur le secteur de Chanriand.

### **LE BRUIT**

Arrêté préfectoral du 26 juillet 2007

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8H à 20H.
- les samedis de 9H à 12H et de 14H30 à 19H
- les dimanches et jours fériés de 10H à 12H.

# LA DIVAGATION DES CHIENS

La divagation des chiens est INTERDITE sur la Commune (article L211-23 du Code Rural). Tout contrevenant est passible d'une amende et de la mise en fourrière de son animal. Pour la sécurité de tous, merci de respecter cet avis.



### **GEMAPI**

### L'EAU UNE RESSOURCE A PROTEGER

L'eau est un bien précieux présent quotidiennement dans notre vie.

Ouvrir le robinet est aujourd'hui un geste simple que chacun de nous accomplit sans y prêter attention, mais savez-vous que cet acte banal représente, un enjeu important en termes d'environnement, de confort et de sécurité?

Car si l"eau est partout dans notre vie... IL FAUT LA PROTÉGER.

### VOUS AVEZ DIT GEMAPI?

Jusqu'à présent, la gestion des rivières et des cours d'eau était une problématique gérée par les communes, le département mais également la région ou l'Etat.

Or, face aux inondations de ces dernières années, le législateur a souhaité responsabiliser les élus locaux en créant la GEMAPI qui signifie GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, c'est à dire : aménagement de bassins hydrographiques, entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, défense contre les inondations, gestion des digues, protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Pour permettre aux collectivités d'exercer cette responsabilité, la loi a prévu l'institution de la taxe GEMAPI (parfois appelée « Aquataxe ») : destinée à PROTÉGER les biens et les personnes, PRÉVENIR contre les inondations et PRÉSERVER la qualité de l'eau, cette nouvelle contribution entrera en vigueur dès 2017 et sera répartie entre les Taxes Foncières, la Taxe d'Habitation et la Cotisation Foncière des Entreprises.

UNE SOLIDARITÉ AMONT-AVAL INDIS-PENSABLE POUR LE BASSIN VERSANT DE L'ARVE!

### LE SM3A, UN PARTENAIRE ENGAGÉ POUR LA RIVIÈRE

Acteur institutionnel et interlocuteur privilégié sur le bassin versant de l'Arve, le SM3A – Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents agit, depuis maintenant plus de 20 ans, pour une gestion durable de l'eau, des rivières et des milieux aquatiques.

Le périmètre du SM3A recouvre les territoires longeant la rivière Arve ainsi

que ceux bordant tous ses affluents. Il intervient sur plus de 100 communes sur les thématiques :

- des inondations,
- de l'amélioration de la qualité et de la ressource en eau,
- des zones humides et de la biodiversité.

Compte tenu de son expertise et de son expérience sur notre territoire, le SM3A s'est vu confier les missions GE-MAPI par transfert de compétence de la CCMG.

La taxe GEMAPI sera prélevée par les communautés de communes et reversée au SM3A afin de financer les travaux nécessaires à l'entretien des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

### Le SM3A c'est:

- Un territoire de 2 164 km² allant de Vallorcine à Gaillard.
- 106 communes
- 342 000 habitants
- 1 400 km de cours d'eau
- Une équipe d'une vingtaine de personnes engagée sur des missions d'intérêt général, au service des collectivités du territoire.





# AGRICULTURE - MONTAGNE - FORÊT

### LES CHALETS D'ALPAGE

Afin de maintenir en état nos chalets d'alpage, des travaux de rénovation ont été effectués sur deux d'entre eux :

- au **chalet du Croz**, le bardage de la grange et le plancher de la remise ont été rénovés pour un montant de 9099 €.
- au chalet de Joux-Plane, le bardage du pignon nord a été rénové; la porte de l'écurie a été remplacée et deux toitures ont été posées pour abriter la porte de l'écurie et le matériel de traite. A l'intérieur du chalet, la porte de communication entre l'écurie et l'habitation a été remplacée. Le montant de l'ensemble de ces travaux s'élève à 17851 €.

Ces travaux sont subventionnés à 60 % par le conseil départemental.



### LA PISTE FORESTIERE DE JOUX-PLANE

Afin de desservir la forêt communale de Verchaix, une piste forestière va être créée en partant du chalet d'alpage de Joux-Plane.

Les infrastructures de la piste existante datent de plus de 50 ans et présentent des dégradations importantes.

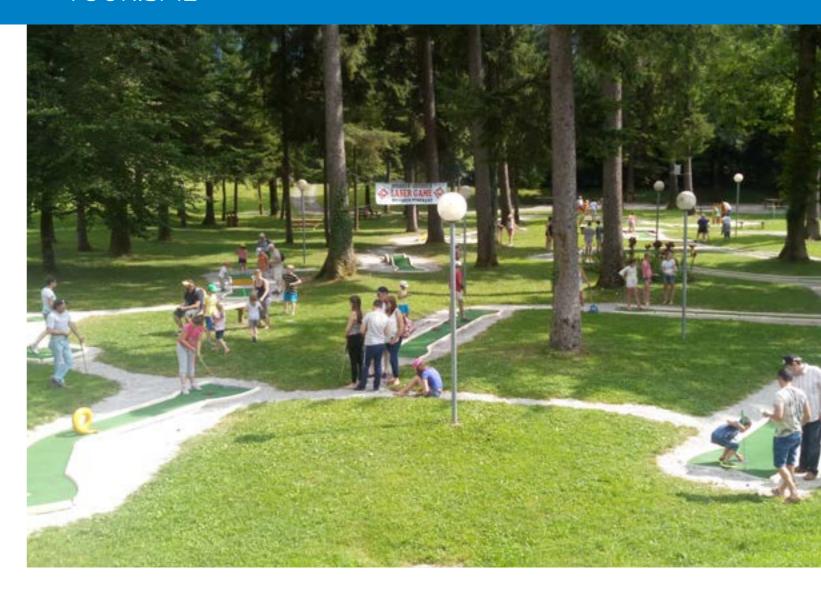
La nouvelle piste sera utilisée par les grumiers qui pourront ainsi accéder directement aux places de dépôt. En ayant moins de trajets à effectuer, les tracteurs forestiers préserveront les chemins qui sont parfois endommagés lorsque les traînes de bois sont excessives.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 179.406  $\in$  TTC. Pour la réalisation de ces travaux, 89.676  $\in$  de subventions ont été accordés par :

- le FEADER et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (44.838 €)
- l'Etat (22.419 €)
- le Conseil Savoie Mont-Blanc (22.419 €).



### **TOURISME**



### **LE MINIGOLF**

Force est de constater que les équipements sportifs et de loisirs situés près de notre salle polyvalente attirent chaque année beaucoup de monde. Cette partie de la commune étant très fréquentée, il convient d'offrir à tous un environnement agréable et confortable. A cette fin, des tables de pique-nique, des bancs, un portique triangulaire et une balançoire ont été installés sur l'ensemble du secteur. Des corbeilles savoyardes ont également été disposées à divers endroits de la commune. Le montant de ces acquisitions s'élève à  $6634 \in$ .

Durant les mois d'été, le minigolf a remporté un réel succès, le montant des recettes s'élevant à 13747 € pour l'année.



La sécurité et l'entretien du camping font l'objet de travaux réguliers que ce soit au niveau des sanitaires, de l'entrée, de la numérotation des mobil-homes qu'au niveau de l'environnement (renouvellement des plantations de feuillus, installation d'une serre pour la protection des plantes). Durant les 3 prochaines années, des travaux vont être engagés pour que les personnes en situation de handicap puissent aisément accéder au camping, dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Pour la plus grande satisfaction des vacanciers, deux barbecues ont été installés cette année.





# ÉCOLE





### Cette année, les élèves ont réalisé une fresque sur les murs de l'école.

Cette action a mobilisé l'ensemble des élèves (de la Petite Section au CM2) et s'inscrit dans le parcours culturel et artistique. Pour cette réalisation, sur le thème des 5 continents, nous avons eu l'appui d'une artiste locale Manuella CANY. Les élèves sont particulièrement fiers de leur travail et notamment d'avoir apposé leur signature.



Monsieur le Maire a inauguré, symboliquement, cette œuvre d'art avec les enfants le jeudi 10 novembre.



Le vendredi 11 novembre 2016, les élèves de l'école ont bravé le froid afin de rendre hommage aux soldats tombés pendant la Grande Guerre. Les maternelles de Mme Daviaud portaient une rose blanche, symbole de pureté. Les élèves de Mme Mollière portaient un bleuet, et ceux de Mme Descôtes un coquelicot, tous deux symboles de mémoire et de solidarité des soldats français et anglais touchés pendant la guerre.

Les élèves ont entonné la Marseillaise, accompagnés par l'harmonie municipale de Samoëns.

Le jeudi 10 novembre, la classe de CE2 CM1 CM2 avait, par ailleurs, assisté à un spectacle sons et lumières au parvis des Esserts à Cluses. Ce spectacle était proposé par la ville de Cluses et la Fanfare du 27ème BCA. Les élèves ont pu découvrir le parcours d'un jeune combattant des Chasseurs Alpins, Albert Roche, considéré comme un héros de la 1ère guerre mondiale.



Dans le cadre du programme de géographie de cycle 3 (« L'endroit où j'habite »), les élèves de CE2 CM1 CM2 ont reçu dans leur classe, le jeudi 3 novembre, le maire de Verchaix.

Ils ont pu ainsi réaliser une interview et recueillir les réponses du maire quant à la gestion d'une mairie, ses motivations à exercer cette fonction et les projets à venir.







Les élèves de maternelle avaient convié petits et grands à leur exposition, le vendredi 4 novembre

### 

On pouvait y découvrir leurs réalisations individuelles et collectives en s'inspirant de l'art contemporain, tout d'abord avec les artistes Kazuo Shiraga et Jackson Pollock puis avec la réalisation d'une œuvre éphémère (land art) qu'ils ont intitulée Automne ballade.

Les élèves avaient également préparé des gâteaux et des tartes pour le plus grand bonheur de tout le monde!

### ZOOM SUR...











### L'ÉCOLE ET LES TAP

Une cinquantaine d'enfants sur les 65 scolarisés sont inscrits aux Temps d'Activités Périscolaires. Les enfants sont répartis en 3 groupes qui pratiquent la même activité durant 2 semaines. 3 activités principales sont proposées aux enfants : bricolage, sport, cuisine et jardinage.

- Le bricolage : cette année, Marie-Aude VEISY dont la prestation est prise en charge par la mairie, anime l'atelier « arts créatifs » (tricot, crochet et feutrine) en compagnie de 2 bénévoles, Marie-Jeanne DEFFAUGT et Mauricette LOIZON.
- Le sport : cette activité est tributaire de la météo. S'il fait beau, les enfants se rendent au mini-golf, au tennis, à l'agorespace et parfois se baladent sur les sentiers du village. En cas de pluie, ils pratiquent la plupart du temps des jeux collectifs en salles. Au printemps, un intervenant extérieur leur fera découvrir l'aïkido.
- La cuisine et le jardinage : lors des fêtes (Noël, Carnaval, Pâques), les enfants confectionnent bien souvent des pâtisseries qu'ils dégustent tous ensemble avant leur départ en vacances.

A partir d'avril, ils s'adonneront à nouveau au plaisir du jardinage en cultivant leur potager aménagé près de l'église. Afin de les sensibiliser simultanément au gaspillage alimentaire et au compostage, ils valoriseront dorénavant les restes de repas de la cantine en les déposant au composteur qui leur sera réservé à proximité de l'abri-bus du chef-lieu. Quelques mois plus tard, ils enrichiront le jardin de l'école en incorporant le compost obtenu au moment de la préparation de leurs plates-bandes. Ce projet de compostage est soutenu par le SIVOM.

Au niveau des investissements, la mairie a fait l'acquisition de matériel informatique (vidéoprojecteur, enceintes, poste CD, ordinateurs) pour un montant de 1958 € et s'est dotée d'un logiciel (3560 €) permettant aux parents de réserver en ligne aussi bien la cantine que la garderie. Ce service de plus en plus utilisé, a généré un gain de temps appréciable pour le traitement des commandes de repas et l'édition des factures.

Dans le cadre de leur projet pédagogique, les enfants ont peint une fresque sur le mur du préau dont le montant des fournitures s'élève à 4675 €. Inauguré en novembre et largement visible depuis la route, ce bel ouvrage réalisé par les enfants de l'école guidés par Manuella CANY, représente les 5 continents. Bravo les artistes !!!





### LES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Manon CHATENOUD, Damien SARMEO, Axel VAUDEY et Tom DELSAUT, les 4 Jeunes Sapeurs-Pompiers de Verchaix, ont entre 13 et 15 ans.

Tom, arrivé dans la section il y a 5 ans, fait presque partie des anciens. Manon et Axel l'ont suivi un peu plus tard, puis Damien l'année suivante.

Au terme de leur formation, ils rejoindront peut-être Justine SERET et Corentin LEROY-SYMOENS, anciens JSP de Verchaix, devenus pompiers volontaires.

Tous les samedis, ils se retrouvent avec les JSP originaires de la Vallée du Haut-Giffre pour apprendre le métier de Sapeur-Pompier grâce à de nombreux entraînements (manœuvre incendie, secourisme, lots de sauvetage, protocole cérémonie, sport collectif). Durant l'année, ils participent également à des rassemblements entre JSP du département et se mesurent aux autres, à travers diverses compétitions (cross, épreuves athlétiques). Lors de la cérémonie du 11 novembre à Verchaix, nous avons le plaisir de les accueillir depuis 3 ans et les remercions pour leur présence.

Pour être JSP il faut avoir plusieurs qualités mais il faut avant tout être sportif comme nous le précisent Manon et Tom. Il faut aussi de la discipline. Axel aime bien l'aspect militaire de la formation. Il faut une bonne cohésion d'équipe et également être volontaire souligne Damien.

Manon pense qu'il faut « vraiment être motivée ».

Leur formation, d'une durée de 5 ans, est encadrée par 10 formateurs JSP qui sont Sapeurs-pompiers-volontaires/Sapeurs-pompiers-professionnels/Sapeurs-pompiers militaires (BSPP-BMPM). Chaque année les jeunes passent un examen (JSP1 à JSP4) pour vérifier leurs compétences et se préparerà l'examen final du Brevet De Jeunes Sapeurs-Pompiers.

En 2006, l'année de la création, la Section JSP de Samoëns ne comportait que 12 jeunes ; 10 ans plus tard ils se retrouvent 35 à partager la même passion.

Si vous avez plus de 11 ans, n'hésitez pas à les rejoindre pour vivre une expérience unique, découvrir la force du travail en équipe et, surtout, apprendre les gestes qui sauvent.

Pour tous compléments d'informations, consultez le site internet des JSP : jspsamoens.fr



# **ZOOM SUR... DES LHOTTIS**

# REGARDS CROISES SUR DEUX FIGURES EMBLEMATIQUES DU VILLAGE



Alfred Büchs

J'ai 92 ans. J'ai grandi en présence de 4 sœurs.... au grand désespoir de papa qui a quitté la maison pendant 2 jours tellement il aurait souhaité avoir un garçon.

Quel âge avez-vous ? J'ai 91 ans. Je suis le 5ème enfant d'une fratrie de 7 filles et 5 garçons.

Oui je n'ai pratiquement pas quitté le village. J'ai suivi ma scolarité à Verchaix puis je suis allée à l'école ménagère à Samoëns. Mes parents étant agriculteurs, j'ai vécu à la ferme mais n'ai pas hésité à me rendre à Genève où j'étais employée pour les effeuilles et les vendanges.... J'aimais bien partir travailler ailleurs.

Je ne me suis pas beaucoup éloignée de la maison familiale. Avec mon mari,

son frère et son épouse - qui était ma sœur-, nous avons rapidement décidé

Mon premier repas, je l'ai préparé un 15 août pour une guinzaine de clients.

Je me souviens du menu : c'était du lapin que j'ai cuisiné avec une certaine appréhension qui a vite disparu tant j'ai cuisiné avec plaisir toute ma vie.

Je proposais généralement un seul menu mais tout était préparé sur place.

Notre clientèle a été très fidèle. Nous avons même accueilli des classes de

neige et construit, pour distraire les enfants, un remonte-pente à La Combe.

Quand l'hôtel était fermé, il y avait toujours beaucoup à faire : de la couture,

l'aimais également innover en testant de nouvelles recettes.

d'acheter le Chalet Fleuri que nous avons modernisé au fil des années.

Avez-vous toujours habité Verchaix ? Non, je suis allé à l'école à Verchaix puis mes parents se sont installés à la Rivière-Enverse. Pour nourrir leur grande famille, ils ont dû quitter le village car il n'y avait pas suffisamment de terrains disponibles pour un cheptel de 70 vaches et 40 chèvres. J'avais 11 ans et ½ et j'y suis resté jusqu'à mes 25 ans. De ma première union avec Marcelle, j'ai eu le bonheur de voir grandir notre fils Jean-Charles qui a été bien trop tôt privé de l'amour de sa maman.

Je me suis mariée en 1950 avec Jean ROULLET; nous avons eu 2 enfants Gérald et Nadine nés respectivement en 1953 et 1960.

Notre fille nous a quittés prématurément en 1997 quelques mois après le décès de mon mari. Aujourd'hui, j'ai la chance de vivre avec mon fils et de recevoir mes nombreux neveux et nièces installés à Annecy, Amiens, Lyon, dans le sud. Nous partageons de très bons moments ensemble.

Vous êtes mariés.... Vous avez des enfants ? C'est en 1964, le 30 avril que je me suis marié avec Marcelle DEFFAUGT. Vous avez vu ? J'ai choisi le même prénom... Marcelle avait déjà un fils, Jean-Paul né en 1954. C'est marrant, ils avaient tous les deux un prénom composé et n'avaient que 4 ans d'écart. Ils s'entendaient très bien. Ensuite, en 1971, notre famille s'est agrandie avec l'arrivée, pour notre immense bonheur, de notre fille, Nelly.

Nous sommes entourés aujourd'hui de 6 petits-enfants : Benjamin, William, Nicolas, Virginie, Emma et Marine et de deux arrière-petites-filles qui se prénomment Margot et Suzie.

Quels métiers avez-vous exercés ? Plusieurs .... J'ai travaillé en tant que paysan, bûcheron puis je suis allé à l'usine durant 20 ans mais je ne m'y plaisais pas. Je préférais travailler à l'extérieur, au grand air.

Aussi, quand mon frère Albert BUCHS, maire de la commune, m'a proposé de travailler à la voirie, j'ai immédiatement accepté. J'ai passé de très belles années entre 1977 et 1991 en tant qu'Agent communal. L'hiver, j'accompagnais le chauffeur pour le déneigement – il y avait beaucoup plus de neige à l'époque; l'été, j'étais un peu plus polyvalent.





Nous avons vécu de très bons moments. Nous avons beaucoup dansé.

de l'entretien, ...

Mon mari jouait de l'accordéon ; il était très demandé pour les bals et participait chaque année au traditionnel carnaval du village. En souvenir, nous avons conservé son accordéon qui ne raisonne plus .....

Aujourd'hui les gens se fréquentent moins. Chacun reste chez soi. Où est le temps des veillées que nous avons connues ? regrettez le passé ? Pour la fête, le carnaval bien sûr, que je ne manquais pas. Je me déguisais parfois en femme mais il fallait éviter de se faire repérer lorsqu'on nous offrait à boire. Nous étions une bonne équipe et avons bien ri. J'ai joué de la clarinette mais mon instrument favori c'était l'harmonica.

Un autre bon moment, l'arrivée du Père Noël. C'est moi qui le conduisais à l'école, habillé en Savoyard. Je revois le regard émerveillé des enfants à notre arrivée puis la fête se poursuivait, très tard, en compagnie de Fernand ROUGE et d'autres lhottis.

Il y avait également l'alambic. On rigolait bien. On faisait de la prune, de la poire... vous savez, on peut les appeler indifféremment gnole, goutte ou eau de vie. Je précise eau de vie et non pas eau de mort, nous pouvons en boire !!!

La vie a beaucoup changé. J'aimais beaucoup discuter, je connaissais tout le monde. Aujourd'hui, les gens sont pressés et se rencontrent beaucoup moins.

Il y a malgré tout des progrès qui sont appréciables : la machine à laver, l'eau chaude, le chauffage...

Je regarde la télévision, je lis des magazines et je cuisine toujours un peu. Vous savez je suis gourmande !!!

Je fréquente régulièrement le marché le vendredi matin. Avec mon fils qui a désormais beaucoup plus de temps, nous nous rendons régulièrement à Menton, dans notre appartement. Que faites-vous aujourd'hui?

Je regarde la télévision et je lis des romans, des policiers tous les soirs avant de m'endormir. Les jours sont longs en hiver. A la belle saison, j'accompagne Marcelle au jardin mais ce que j'aime le plus c'est lorsque notre fille nous emmène au chalet à Lairon. Nous avons passé tellement de bons moments là-haut.



# LES ASSOCIATIONS



### TENNIS CLUB VERCHAIX-MORILLON

Le Tennis Club continue sur sa lancée!

La Haute-Savoie est le 1<sup>er</sup> département au niveau National en termes d'augmentation des licenciés de tennis.

Avec ses 116 adhérents en 2016, le Tennis Club de Verchaix-Morillon augmente ses effectifs de 28 % et participe donc à la dynamique départementale.

L'Ecole de tennis, encadrée par notre moniteur Eric Vernet, fonctionne toujours aussi bien. Du mini-tennis au Pôle Compétition inter-communal, nos jeunes progressent et s'investissent même dans le Club pour les plus grands d'entre eux. Deux équipes (15-16 ans garçons et filles) sont engagées en championnat départemental.

L'initiation adultes permet quant à elle de fidéliser les joueurs d'année en année dans une ambiance très conviviale.

30 Joueurs et joueuses du Club sont maintenant «classés». Les jeunes compétiteurs du Club apparaissent dans ce classement ce qui permet de les motiver à s'entrainer pour la compétition!

L'année a été riche également en termes de résultats sportifs et d'animations.

Au niveau sportif, l'une de nos équipes nouvellement engagée en championnat de printemps a réussi à monter en division supérieure et, «cerise sur le gâteau», a décroché avec brio le titre de champion de Haute-Savoie!

L'échange retour avec les jeunes compétiteurs de Riec sur Belon a été également une réussite en termes d'organisation. Les jeunes, hébergés dans les familles, ont alterné entre tennis et activités ludiques et sportives.

Tous les amateurs de la petite balle jaune peuvent maintenant pratiquer leur sport favori et progresser sur des courts totalement rénovés grâce à l'effort de la Commune de Verchaix.

Nous pouvons donc sereinement préparer les 40 ans du Club en 2017 ...

Jeu, set et match! le tennis se pratique donc avec bonheur à tous les niveaux!

Philippe Nanche, Président.

Toutes les infos du Club sur : http://club.sportsregions.fr/verchaix

# C.E.N. MONTAGNES DU GIFFRE

Association de modélisme et collections

Petit retour sur l'année 2016

Au printemps, en Mai, nous vous donnions rendez-vous à Samoëns pour notre grande exposition bisannuelle de modélisme, désormais baptisée Septi'Modèles.

Ce fut un immense succès, avec plus de 250 exposants venus des quatre coins de France, et un public très nombreux les deux jours, malgré une météo un peu capricieuse.

Au mois de septembre, nous avons organisé à la salle omnisports de Verchaix notre  $5^{\grave{e}me}$  bourse d'échange de modélisme et  $4^{\grave{e}me}$  vide grenier.

Pendant deux jours les chineurs se sont retrouvés à Verchaix, le soleil n'étant pas de la partie, le vide grenier ne fut pas un succès, contrairement au modélisme qui a attiré un public nombreux et de plus en plus de vendeurs, nous avons même dû refuser des emplacements.

Et 2017?

Les 9 et 10 Septembre vous serez les bienvenus à la salle omnisports de Verchaix pour notre 6ème bourse au modélisme et le 5ème vide grenier, manifestation pour laquelle nous avons déjà réservé le beau temps.

### Amis Lhottis, venez nombreux vendre les objets qui ne vous sont plus utiles!!!

Nous tacherons également de trouver, pour quelques soirées dans l'année, un créneau horaire à la salle omnisports afin d'accueillir toutes celles et ceux qui souhaiteraient se retrouver et partager un bon moment en faisant voler des drones ou petits avions télécommandés. Les voitures et camions y seraient également les bienvenus.

Pour plus de renseignements vous pouvez, nous joindre par mail : cen-montagnesdugiffre@orange.fr

Ou consulter nos news sur : www.cen-montagnesdugiffre.fr

Puis viendra 2018...

Les 19 et 20 Mai 2018 nous vous donnons rendez vous à Samoëns pour la grande exposition et démonstration de modélisme Septi'Modèles.

Enfin en septembre, les 8 et 9, notre traditionnel weekend des chineurs et collectionneurs.

Nous comptons sur votre présence lors de nos animations et vous souhaitons une Bonne année 2017.

Si vous possédez au fond de vos armoires des photos ou documents parlant du C E N vous pouvez nous contacter, nous serions heureux de vous attribuer un espace pour faire profiter de vos trésors aux nostalgiques de ce regretté petit train.



## TOM EN TÊTE

Tom en Tête est une association qui fait découvrir la montagne à des personnes socialement isolées ou issues de milieux défavorisés.

L'association tient à promouvoir le droit aux loisirs pour tous, afin de découvrir, partager et se construire.

Nous soutenons également des projets sportifs liés à la montagne en organisant des soirées films ou d'autres évènements.

Nos activités ski et montagne sont encadrées par des professionnels (guide de haute montagne, accompagnateur en moyenne montagne, moniteur d'escalade, moniteur de ski etc.). Tous bénévoles!

Pour financer nos actions, nous vendons des bonnets tricotés main...

Si vous souhaitez nous soutenir, vous pouvez faire un don de laine ou alors nous tricoter un bonnet!

### Nos coordonnées :

www.facebook.com/TomEnTete www.tom-en-tete.com tomentete74@gmail.com



### YOGA

### **Isabelle Floquet**

Diplômée Hatha Yoga Technique Eva Ruchpaul

06 23 46 72 20 zazou9@neuf.fr

En Yoga, l'écoute consciente de sa respiration aide à se



sentir bouger plus aisément ; les postures installées optimisent la détente du corps et de l'esprit en améliorant l'énergie vitale.

Cours les mardis ouverts à tous, passé l'âge de l'adolescence. Salle omnisport de Verchaix. Cours particulier sur rdv.

30 Joueurs et joueuses du Club sont maintenant «classés».

•••••

• • • • • • • • • • • • • • • •

# LES ASSOCIATIONS



# ENTENTE NORDIQUE DU HAUT-GIFFRE

L'année dernière, 25 licenciés (adultes et enfants) ont pris une licence à l'Entente. Nous pratiquons le ski de fond en alternatif et en skating. Nous initions aussi les enfants au biathlon grâce à nos pas de tir de Joux-Plane, de Samoëns et de Sixt Fer à Cheval.

Jusqu'à l'age de 12 ans, les jeunes skieurs qui souhaitent découvrir la compétition peuvent participer aux minicoupe qui sont organisées par les clubs ou les foyers de la région.

L'Entente en organise d'ailleurs une tous les ans. Depuis 2 ans, elle se déroule au mois de mars au Col de Joux-Plane. A chaque fois sous le soleil!

Plus âgés, les skieurs qui le souhaitent peuvent s'engager sur le circuit officiel des Grands Prix. L'année dernière, nos jeunes ont participé à leurs premières courses chez

Les adultes sont aussi les bienvenus pour s'entrainer en groupe et participer aux courses longues distance voir même aux Grands Prix!

L'Entente, c'est aussi du VTT, des sorties en famille, du ski à roulettes ...

Pour tous renseignements, le site internet du club donne pas mal d'informations :

http://entente.nordique.free.fr

Il y a aussi le mail du club :

club-09269@ski74.fr





### LES P'TITS LHOTTIS

L'association Les P'tits Lhottis renaît. Une dizaine de parents bien motivés ont remis en route l'association des parents d'élèves de l'école de Verchaix depuis la rentrée scolaire, afin de récolter des fonds pour financer les pro-

Le bureau est composé de Marlène Richard, Laurent Rouge, Sandra Chatrian, Valérie Missillier, Mickaël Greneche, Sophie Guillebeau.

Alors à vos agendas, on vous attend pour notre soirée repas dansant du 18 Mars 2017, pour la Kermesse de fin d'année scolaire 2017, le marché de Noël entre autres.

Les Ptits Lhottis comptent sur vous.



### HAUT GIFFRE LOISIRS

L'Association «HAUT GIFFRE LOISIRS» propose, dans le cadre de la section « Gym », 3 animations hebdomadaires à la salle polyvalente de Verchaix. Cathy accueille les licenciés :

- Tous les lundis de 19 heures à 20 heures : GYM tonic
- Tous les mercredis de 9 heures à 10 heures : GYM
- Tous les jeudis de 19 heures à 20 heures : GYM cardio, Step, Marche sportive avec bâtons.

Si l'une de ces activités vous intéresse, contactez Madame BURNIER Michelle au 04.50.90.12.00 ou au 06.13.29.58.73

La cotisation annuelle s'élève à 140 € quel que soit le nombre de cours pratiqués.

Possibilité de règlement en 3 fois.

# ETAT CIVIL



Axel Coppo



Léon Carpentier



Louise Motte



Lowen Gratien



Nans Coppel



Suzie Buchs

### NAISSANCES (8 naissances dont 8 publiées)

PROSPERI Ethan 25/01/2016 **CARPENTIER Léon** 06/02/2016 SAULNIER Emma 02/08/2016 **MOTTE Louise** 04/08/2016 07/08/2016 **GRATIEN Lowen** COPPO Axel 06/09/2016 06/10/2016 **COPPEL Nans BUCHS Suzie** 18/12/2016

DECES (4 décès dont 4 publiés)

VERGNE Marie-Thérèse née NACHON 19/02/2016 **DILLIES Roland** 19/02/2016 **CHATRIAN Jean Baptiste** 20/04/2016 DUNOYER Joël 13/11/2016

MARIAGES (4 mariages dont 2 publiés) SAUVAGE Samuel et CHATRIAN Sandra SKODA Jeffrey et ROGICH Colleen

16/07/2016 08/10/2016



Skoda-Rogich



Sauvage-Chatrian



Renouvellement des vœux du mariage de: PHILIPPE Roland et HIRS Elisabeth qu'ils avaient échangés le 11 septembre 1976 à Kleinandelfingen (Suisse).



### Mairie de Verchaix

Tél: 04 50 90 11 24 - Fax: 04 50 90 73 99 Mail: accueil@mairie-verchaix.fr www.verchaix.fr

> Horaires d'ouverture : lundi, jeudi, vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 16h mardi de 14h à 16h et mercredi de 9h à 12h





# LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE



Etape du Tour



Festoche In Ze Garden



Fête de la musique



Forum des Associations



La chorale de Samoëns



Inauguration des Tennis



Montée du Lairon



Inauguration des logements aidés Les Valentines



Marché de Noël